



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-078 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC L'ETAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE, D'UNE VOIE VERTE ET D'UN PLATEAU SURELEVE, SITUES AU LIEUDIT LA GRIVOLAIS

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route : automobilistes, cyclistes et piétons, il a été décidé d'aménager le carrefour de la route départementale 773 (RD 773), reprenant les bretelles de la route nationale 165 (RN 165), ainsi que la voie communale de Bresnel. Ainsi, un giratoire sera réalisé au lieu-dit « La Grivolais ». Une voie verte et un plateau surélevé compléteront cet aménagement.

La convention proposée a pour objet de définir la répartition des charges et de garantir le respect de la gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public routier.

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20220706-2022-078-DE
Date de l'émission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Ainsi, l'Etat et la Commune s'engagent à respecter et à faire respecter l'ensemble des prescriptions édictées par le Département, maître d'ouvrage de l'opération.

Par ailleurs, la Commune de Pont-Château assurera notamment l'entretien, à titre permanent, des trottoirs et des accotements, des plantations et espaces verts, de l'éclairage public, de la voie verte, du plateau surélevé, des signalisations horizontales et verticales relatives aux passages piétons et à la voie verte, des îlots séparateurs et centraux, de l'anneau central du giratoire, des fossés et ouvrages hydrauliques s'y rapportant, des ouvrages d'assainissement pluvial, de la signalisation de police.

De son côté, l'Etat prendra en charge l'entretien à titre permanent du revêtement et des bretelles de la RN 165 et des accotements enherbés des deux bretelles de la RN 165.

Enfin, le Département assurera l'entretien, à titre permanent, de la chaussée de la RD 773.

La durée de la convention proposée est de dix ans à compter de la date de sa signature.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 21 juin 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la signature de la convention de gestion conclue avec l'Etat et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relative à l'aménagement d'un giratoire, d'une voie verte et d'un plateau surélevé, situés au lieudit « la Grivolais », annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/07/2022
- De la publication ou notification le : 21/07/2022

Pièce annexe : Projet de convention de gestion avec l'Etat et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relative à l'aménagement d'un giratoire, d'une voie verte et d'un plateau surélevé, situés au lieudit « la Grivolais »